

ORDRE DU JOUR (ajournement 18 avril 2016)

1. *Résolution – Fermeture, Abolition et Cession de Droits par la Municipalité, d’anciennes assiettes de chemins.*
2. *Mandat pour contrat – Cession de parcelles d’anciennes assiettes de chemins.*
3. *Règlement 2016-065 – Annulation règlement 94-001 concernant entente avec la MRC Drummond*
4. *Période de questions*
5. *Levée de la séance*

À une séance d’ajournement, tenue le lundi 18 avril 2016, à 19 h 10 à la salle du Conseil, à laquelle sont présents, Mme Suzanne Pinard Lebeau, mairesse, Mme Diane Bourgeois, M. François Bernard, Mme Sylvie Lampron, MM David Gauthier, Daniel Gaudet, conseillers, tous formant quorum dudit Conseil.

Est absente Mme Ghislaine B.Lampron, l’avis de convocation ayant été transmis en conformité la séance est ouverte. La directrice générale/secrétaire-trésorière est présente.

1. *Résolution – Fermeture, Abolition et Cession de Droits par la Municipalité, d’anciennes assiettes de chemins*

Il est proposé par François Bernard et résolu unanimement de fermer, abolir et céder à titre gratuit, des parcelles d’anciennes assiettes de chemins conformément au règlement 2016-063 en faveur de MM Jacques Roy et Rock Auger tels que désignés ci-dessous :

<i>Lots :</i>	<i>Réf.</i>	<i>Propriétaire actuel :</i>
23B-P / 8 ^e rang de Simpson	# 00	Jacques Roy
23B-P / 8 ^e rang de Simpson	# 01	Rock Auger

Adopté. # 2016-04- 094

2. *Mandat pour contrat – cession de parcelles d’anciennes assiettes de chemins*

Considérant que le Conseil désire céder d’anciennes assiettes de chemins selon le règlement 2016-063; Considérant que la description technique de chacune des parcelles n’est pas nécessaire donc réalisant une économie par un contrat détaillé;

Il est proposé par Diane Bourgeois et résolu unanimement de mandater Claude Matte, notaire pour un contrat global pour l’ensemble des parcelles d’anciennes assiettes de chemins pour une somme de 3 000 \$ et ce afin de compléter la procédure avant la fin des procédures pour la réforme cadastrale. Il est également résolu de désigner Mme la mairesse et la directrice générale comme signataires pour et au nom de la Municipalité de Saint-Lucien de tout document nécessaires à cette transaction.

Adopté. # 2016-04-095

3. **Règlement 2016-065 Annulation de tout règlement pour toute entente en matière d’urbanisme et d’inspection entre la MRC Drummond et la Municipalité de Saint-Lucien.**

Considérant que la réglementation en vigueur sur notre territoire, relativement à des ententes **en matière d’urbanisme et d’inspection entre la MRC Drummond et la Municipalité de Saint-Lucien n’ont plus raison d’être n’utilisant plus ces dits services;**

Considérant que M. François Bernard a donné un avis de motion à cet effet;

En conséquence, il est proposé par Daniel Gaudet et résolu unanimement d’annuler toute réglementation **pour toute entente en matière d’urbanisme et d’inspection entre la MRC Drummond et la Municipalité de Saint-Lucien**, par l’adoption du présent règlement 2016-065, abrogeant le règlement 94-001 et tout autre règlement ou résolution traitant du même sujet.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Adopté. # 2016-04-096

4. *Période de questions (début 19 h 14 / maximum 30 min.) - Aucune -*
5. *Levée de la séance*

L’ordre du jour étant écoulé, la séance est levée à 19 h 14.